

# Renaud Muselier devra-t-il s'allier en vue des régionales ?

Le président sortant de la Région Sud vient de rallier les soutiens d'élus du Modem des Alpes-Maritimes et d'Agir, la droite constructive. Des voix évoquent aussi une union avec LREM.

**P**actiser avec LREM pour contrer le Rassemblement national dans sa conquête de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ou réunir sous l'étendard Les Républicains un front uni allant de la droite au centre ? La (re) conquête du conseil régional qui se préfigure dans les prochains mois - les 13 et 20 juin, sauf cas de force majeure -, contraint Renaud Muselier, le président (LR) à un savant jeu politique.

## La perspective de l'union LR-LREM

Hier, le président de la Région Sud était présenté dans *Le Journal du dimanche*, comme un homme « entre deux feux », tiraillé entre les consignes définies par le président des Républicains, Christian Jacob, opposé à une alliance avec La République en marche et, d'un autre côté, le positionnement de ses amis politiques partisans d'un front républicain face au parti d'extrême droite.

En février dernier, Christophe Castaner, président du groupe LREM à l'Assemblée nationale, avait déjà fait un pas en avant en faveur d'un accord, estimant que « le RN est une menace » et pouvoir « travailler avec Renaud Muselier » dès le premier tour.

## « Il faut aller vite »

« Je tends la main à Renaud Muselier pour qu'ensemble, on se batte pour la région et contre le même adversaire. Il sait ce que je pense, je ne sais pas ce qu'il veut. Maintenant, il faut aller vite », avait déclaré l'ancien ministre de l'Intérieur le 14 février dernier.

Il faut d'ailleurs rappeler que l'ancienne tête de liste socialiste aux régionales de 2015 s'était retirée entre les deux tours au profit de la droite pour faire barrage au Front national.

Officiellement investie vendredi comme cheffe de file LREM dans la Région Sud, la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées Sophie Cluzel avait indiqué il y a quelques jours dans *Nice-Matin* : « On se parle depuis quatre ans avec le président de la Région. Et encore plus depuis un an ».

Le patron de la Région, Renaud Muselier, avait toutefois écarté, dans la foulée, tout « accord d'appareil ou de parti avant le premier tour ».

## Des Républicains « pas hostiles » à une alliance avec les Marcheurs

Dans son propre camp, de ses propres amis politiques, le président Muselier entend également les appels « dissidents » à une

union de la raison pour contrer une hypothétique victoire du Rassemblement national sur les terres du Sud.

À commencer par Christian Estrosi, le maire de Nice, et Hubert Falco, le premier magistrat de Toulon.

Depuis la ville-préfecture varoise, l'élus toulonnais a d'ailleurs déclaré que « travailler avec Macron », ne le « gêne pas du tout ». Et de prévenir en fin stratège politique : « Attention, les régionales risquent de ne pas être aussi faciles qu'on le pense ! ».

Quant à Christian Estrosi, il s'était déjà nettement positionné en septembre 2020 en faveur d'un accord de la droite avec Emmanuel Macron, sous conditions, en vue de l'élection présidentielle de 2022. D'aucuns prêtent d'ailleurs au maire de Nice l'ambition de « devenir demain ministre, voire Premier ministre » d'Emmanuel Macron selon les propos rapportés par le JDD.

## Les élus Modem des Alpes-Maritimes soutiennent Muselier

Alors que la situation est donc toujours incertaine du côté des alliances, des élus Modem et Agir, deux mouvements qui font partie de la majorité présidentielle et de la majorité de Renaud Muselier à la Région, viennent de prendre position en faveur de ce dernier.

Dans un communiqué, trois conseillères régionales du parti centriste Andrée Alziari-Negre, présidente du Modem Alpes-Maritimes, la vice-présidente du groupe « Union pour la Région » Laurence Boetti-Forestier et Marie-Florence Bulteau-Rambaud, écartent toute velléité à soutenir une autre candidature que celle du président sortant.

« Notre spécificité d'élus Modem a toujours été respectée et les valeurs que nous portons au sein de cette majorité n'ont jamais été remises en question (...) ».

C'est d'ailleurs Renaud Muselier qui a signé, avec le Premier ministre Jean Castex et la ministre Modem Jacqueline Gourault, un contrat d'avenir historique de 5,1 milliards d'euros pour bâtir l'avenir de notre région », précisent-elles notamment. « Nous tenons à affirmer notre volonté totale de poursuivre le travail accompli aux côtés de Renaud Muselier (...). Nous avons choisi de suivre l'adage : dans la tempête, quand on a un bon capitaine, on le garde ! », ajoute les conseillères régionales.

## Agir est aussi dans la boucle

« Nous considérons que le bilan de

*Renaud Muselier est positif ».*

Les élus Agir, la droite constructive, font aussi le choix Muselier. Le parti de centre droit, fondé notamment par Franck Riester, l'actuel ministre délégué auprès du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, apporte un « total soutien » au président de la Région Sud, les élus des Bouches-du-Rhône l'annoncent officiellement dans un communiqué aussi.

## « L'ombre du Rassemblement national est là »

« Chez nous, l'implantation du Front national et son idéologie mortifère ont conduit plusieurs fois déjà à des choix difficiles, des choix regrettables dans des temps plus anciens mais également des choix nobles comme en 2015 avec le retrait de Christophe Castaner. L'ombre du Rassemblement national est là et elle ne pourra disparaître que par la richesse du débat politique, que par l'échange des idées entre formations républicaines », affirment-ils.



P. P. Renaud Muselier, président LR de la région Sud. (Photo doc P. BL.)

## ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. : .....

Né(e) le : ....., à : .....

Demeurant : .....

Je certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire [1] :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés
- Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants
- Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant
- Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative
- Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- Déplacements liés à des transferts ferroviaires ou aériens pour des déplacements de longues distances
- Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie

Fait à : .....

Le : ....., à : .....

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :



Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.